ingénieure & technicienne

OPE demain

ASSOCIATION
Loi de 1901 à but non lucratif

OBJECTIF
POUR L'EMPLOI
DES CADRES
EN RHONE-ALPES

ACTION
INGENIEUR-E DEMAIN :
PROMOUVOIR LES METIERS
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

OPE
Maison des Ingénieurs
8 rue Germain
69006 LYON
Tel. 04 78 24 39 57
http://objectif-pour-emploi.fr/itd/

Vos contacts :
fchappuis@objectif-pour-emploi.fr
pdenantesparlier@objectif-pour-emploi.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

Et si vous pensiez associatif ?

Vous êtes une entreprise responsable, engagée, ou ayant le désir de développer des actions sociétales en faveur d'une plus grande équité sociale ?

Symboles de l'identité et de l'engagement de l'entreprise, les projets que vous portez en interne, les initiatives locales que vous encouragez créent de la valeur au titre de la **diversité**, **de l'égalité des chances** et **de la solidarité.**

C'est dans ce domaine qu'OPE intervient depuis 20 ans en poursuivant un seul but : **créer du lien et favoriser l'ascenseur social en s'appuyant sur ses réseaux.**

L'association agit sur tout le territoire rhônalpin pour :

1/ **insérer les jeunes diplômés** à partir de bac +2 ou **cadres expérimentés** en recherche d'emploi.

2/ **accompagner** à la recherche d'entreprise pour concrétiser un projet de **formation en alternance :** apprentissage ou professionnalisation

3/ **informer les collégiens et lycéens** sur les métiers scientifiques et techniques en assurant la promotion de l'égalité filles/garçons dans ces filières.

Fort d'un réseau de plus de 50 bénévoles cadres, et avec le concours de professionnels qui interviennent à ses côtés, OPE mène des actions de terrain, régulièrement évaluées pour en mesurer la pertinence et l'impact.

Prix Irène Joliot-Curie 2005 de la meilleure action
Destiné à promouvoir la place des femmes dans la recherche et la technologie en France.

OPE
20 ans d'activité

Côté insertion
depuis 1995

- **2 800 personnes** accompagnées vers l'emploi
- **1 400 membres** dans notre réseau emploi

Côté orientation
depuis 2002 :

- **600 collèges et lycées** partenaires (Académies de Lyon et de Grenoble) et **56 000 élèves** rencontrés
- **250 femmes ingénieures** en activité intervenant à nos côtés
- **600 élèves ingénieurs et techniciens** dans notre réseau
- **70 usines** et **laboratoires** visités avec des élèves.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Mode d'emploi

Grâce au soutien de ses partenaires industriels et institutionnels, OPE a pu se développer et mettre en œuvre de nouveaux projets.

- **En matière d'insertion ou la reconversion professionnelle** : parrainages, dating emploi, formation à la recherche d'emploi ou de terrains d'alternances, ateliers connaissance de l'entreprise et suivi individuel de soutien, suivi d'intégration en entreprise.

- **Pour l'orientation** : témoignages-débats dans les collèges avec des ingénieurs et étudiants, encadrement de groupes projets scientifiques (visite d'usines, de laboratoires, d'écoles d'ingénieurs…), participation aux forums métiers, animation d'un réseau d'ingénieures et techniciennes.

- Pour favoriser l'égalité filles/garçons : animation du Prix de la Vocation scientifique et technique (décerné par le Ministère des solidarités et de la cohésion sociale), en 2010, 2011 et 2012 en collaboration avec la DRDFE de Rhône-Alpes, événements pendant la Quinzaine de l'Egalité en Rhône-Alpes.

Afin d'inscrire ses actions dans la durée et continuer à les développer pour répondre aux attentes de ses publics cibles, OPE vous sollicite pour le versement d'une part de la taxe d'apprentissage 2016. Les sommes perçues serviront directement à renforcer nos actions en faveur de l'emploi des cadres dans l'industrie et les services, et à promouvoir plus efficacement les métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes générations.

OPE est à habilité dans le cadre de la réforme de la taxe d'apprentissage à percevoir jusqu'à 23% du barème au titre des activités complémentaires.

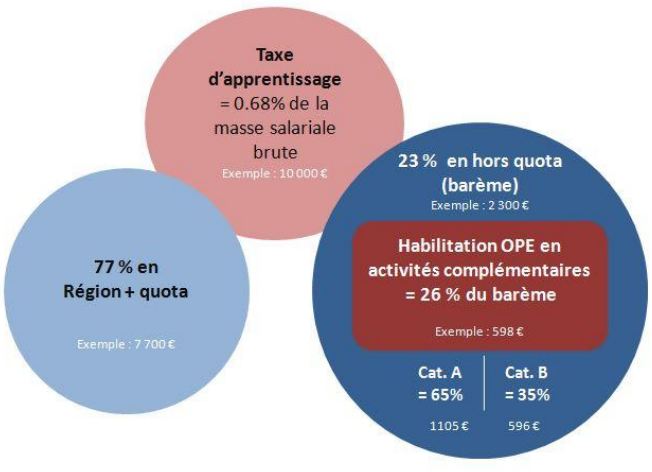
Taxe d'apprentissage
= 0.68% de la masse salariale brute
Exemple : 10 000 €
77 % en Région + quota
Exemple : 7 700 €
23 % en hors quota (barème)
Exemple : 2 300 €
Habilitation OPE en activités complémentaires = 26 % du barème
Exemple : 598 €
Cat. A = 65%
1105 €
Cat. B = 35%
596 €

Si votre OCTA ne vous propose pas d'activités complémentaires, vous pouvez nous verser la catégorie A ou B à hauteur de 20% du barème.

OPE est également habilité à percevoir des dons d'entreprise à titre de mécénat dans le cadre de la loi Aillagon du 1er août 2003 :
Les entreprises qui effectuent des dons et versements au profit d'organismes d'intérêt général ayant un caractère éducatif, social, scientifique… peuvent déduire de leurs impôts 60% de leurs dons ou forme financière ou de mise à disposition de moyens (dans la limite de 0,5% du CA). *Article 200-1 et 238 bis du code général des impôts.*